



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de juillet deux mille douze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. André St-Amand, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 38 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7596-07-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la manière suivante :

En retirant le point suivant :

7.17 Certificat de conformité, règlement de zonage, ville de Cap-Chat

Et en ajoutant les points suivants :

- 8.1 Règlement numéro 12-756, Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 8.2 Règlement numéro 12-757, Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 8.3 FISR-2541, convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique, Ville de Sainte-Anne-des-Monts*
- 8.4 FISR-2410, *addenda* à la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique, Ville de Sainte-Anne-des-Monts*
- 8.5 Deuxième correspondance de M. Garon, un BAPE pour le projet Orbite
- 11.1 Écocentre de Mont-Louis, bris à signaler au responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7597-07-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2012 a été courriellé à chacun des maires le 5 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7598-07-2012

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 49 832,44 \$
Comptes payés, pour un total général de 374 798,41 \$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 30 254,38 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7599-07-2012

Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Transport Sans Frontière

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Réjean Normand comme représentant au conseil d'administration de Transport Sans Frontière vient à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du *Protocole d'entente « Service de transport adapté et collectif »* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Transport Sans Frontière, Adapté & Collectif, la MRC doit désigner un représentant au conseil d'administration de Transport Sans Frontière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude, représentant au conseil d'administration de Transport Sans Frontière, pour une période de 2 ans, soit 2012 à 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7600-07-2012

Demande d'appui de la MRC d'Avignon, frais exigibles pour la fourniture des rôles d'évaluation aux commissions scolaires

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Avignon de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier les règlements applicables afin que les commissions

scolaires soient assujetties à l'article 9 c) du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués dans la résolution numéro CM-2012-06-12-102 de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC d'Avignon dans ses démarches pour demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier les règlements applicables afin que les commissions scolaires soient assujetties à l'article 9 c) du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7601-07-2012

FSTD, dossier *Achat camion autopompe pour la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine*

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 26 juin 2012, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, confirme une contribution financière à la réalisation du projet visant l'acquisition d'un camion autopompe pour la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière maximale s'élève à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet argent sera pris à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) préparera un protocole d'entente à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le préfet, M. Allen Cormier, à signer le protocole d'entente dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour une aide financière maximale de 150 000 \$ à la réalisation du projet visant l'acquisition d'un camion autopompe pour la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7602-07-2012

Demande d'appui de la MRC de Matane, appuie la Chambre de commerce région de Matane, démarche de mobilisation régionale, dossier construction navale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane appuie la démarche de mobilisation de la Chambre de commerce région de Matane en vue de construire en région les navires de la Société des traversiers du Québec ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués dans la résolution numéro 432-06-12 de la MRC de Matane ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la résolution numéro 432-06-12 de la MRC de Matane :

1. qui appuie la démarche de mobilisation de la Chambre de commerce région de Matane en vue de construire en région les navires de la Société des traversiers du Québec ;

2. qui demande l'appui des conférences régionales des élus et des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FAMM et FSTD

RÉSOLUTION NUMÉRO 7603-07-2012

FSTD-12/07-01, dossier *Éole Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre d'interprétation et de recherche d'énergie éolienne (C.I.R.D.E.) pour le projet de revitalisation d'Éole, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 10 000 \$ au C.I.R.D.E. pour le projet de revitalisation d'Éole, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (régional);
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7604-07-2012

FSTD-12/07-02, dossier *Exploramer*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Exploramer pour le projet *Exploramer*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* et *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 25 000 \$ à Exploramer pour le projet *Exploramer*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* ;
2. autorise le préfet à signer une convention relative à l'octroi avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DE NOM CONCERNANT LE FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES

Le *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* change de nom pour celui de *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7605-07-2012

Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté, projet Atelier de fabrication de monuments funéraires et de sculptures commémoratives

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Atelier Claude Rioux pour le projet *Atelier de fabrication de monuments funéraires et de sculptures commémoratives*, présentée dans le cadre du *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE appuie la demande d'aide financière de 6 000 \$, puisée à même le *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté* du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à l'Atelier Claude Rioux pour le projet *Atelier de fabrication de monuments funéraires et de sculptures commémoratives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7606-07-2012

Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté, projet Achat d'équipement de pointe

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Xpert'Son pour le projet *Achat d'équipement de pointe*, présentée dans le cadre du *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté* et du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE appuie la demande d'aide financière de 20 250 \$, puisée à même le *Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3 – Restructuration des territoires en difficulté* du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à Xpert'Son pour le projet *Achat d'équipement de pointe*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7607-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Phare de Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Association touristique Ste-Marie-Madeleine pour le projet *Phare de Madeleine*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 4 144 \$ à l'Association touristique Ste-Marie-Madeleine pour le projet *Phare de Madeleine*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7608-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Circuits des arts visuels et des métiers d'art de la Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Conseil de la culture de la Gaspésie pour le projet *Circuits des arts visuels et des métiers d'art de la Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 500 \$ au Conseil de la culture de la Gaspésie pour le projet *Circuits des arts visuels et des métiers d'art de la Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural* 2012-2013;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7609-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Pacte de persévérance scolaire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'École de cirque de Gaspé pour le projet *Pacte de persévérance scolaire*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 700 \$ à l'École de cirque de Gaspé pour le projet *Pacte de persévérance scolaire*, lequel montant sera réparti entre les municipalités suivantes et pris dans leur budget du *Pacte rural* 2012-2013:

La Martre	375 \$
Marsoui	425 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	1 900 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7610-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Pour un rayonnement élargi de la culture et du patrimoine gaspésien*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par GRAFFICI et Télé-Gaspé pour le projet *Pour un rayonnement élargi de la culture et du patrimoine gaspésien*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE n'accorde pas l'aide financière de 2 000 \$ à GRAFFICI et Télé-Gaspé pour le projet *Pour un rayonnement élargi de la culture et du patrimoine gaspésien*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7611-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Compostage – phase II*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la municipalité de La Martre pour le projet *Compostage – phase II*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ à la municipalité de La Martre pour le projet *Compostage – phase II*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 de la municipalité de La Martre;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7612-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Activités 2012*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la municipalité de Marsoui pour le projet *Activités 2012*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 10 182 \$ à la municipalité de Marsoui pour le projet *Activités 2012*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 de la municipalité de Marsoui;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7613-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, lequel montant sera réparti entre les municipalités suivantes et pris dans leur budget du *Pacte rural* 2012-2013 :

Cap-Chat	3 000 \$
Marsoui	2 000 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7614-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Assistant de la faune*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société de gestion de la Rivière-Madeleine pour le projet *Assistant de la faune*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 500 \$ à la Société de gestion de la Rivière-Madeleine pour le projet *Assistant de la faune*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2012-2013 de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7615-07-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, festivals et événements culturels, été 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le paragraphe numéroté 2 de la résolution numéro 7562-06-2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural d'ajouter à la liste des festivals et événements culturels, pour l'été 2012 :

la Fête du vol libre à Mont-Saint-Pierre
L'été culturel à la chapelle de Cap-au-Renard

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le paragraphe numéroté 2 de la résolution numéro 7562-06-2012 de la manière suivante :

2. *accorde une aide financière, non remboursable, pour les festivals et événements culturels, pour l'été 2012, suivants:*

- ✓ *Fête du bois flotté 2012 : 5 000 \$*
- ✓ *Rendez-vous des Arts Marsois : 3 000 \$*
- ✓ *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie : 3 000 \$*
- ✓ *Révolutions Cap-Chat : 2 000 \$*
- ✓ *Festival country de Gros-Morne : 1 000 \$*
- ✓ *Fête du vol libre à Mont-Saint-Pierre : 3 000 \$*
- ✓ *L'été culturel à la chapelle de Cap-au-Renard : 1 000 \$*

Ces montants seront pris dans le budget régional du Pacte rural pour l'exercice financier 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7616-07-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, protocole d'entente *Avenir d'Enfant*

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2012, une rencontre s'est tenue par différents représentants d'organismes et acteurs municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'accueillir le nouveau fonds *Avenir d'Enfant* ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds sera pour préparer un plan d'action spécifique pour les enfants de 0 à 5 ans de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds permettra de poser des actions concrètes pour ces enfants en vue de les préparer à la rentrée scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un protocole d'entente pour l'aide financière consentie dans le cadre du fonds *Avenir d'Enfant* avec l'organisme *Avenir d'Enfant* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7617-07-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, dossier *Partagence*

CONSIDÉRANT les besoins de la population haute-gaspésienne en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de *Partagence* cadrent dans le plan d'action de la Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. *accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 30 000 \$ à Partagence pour ses activités, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999 ;*

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7618-07-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, dossier Unis-Vers Jeunes

CONSIDÉRANT les besoins de la population haute-gaspésienne en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion social;

CONSIDÉRANT QUE les activités de Unis-Vers Jeunes cadrent dans le plan d'action de la Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 28 420 \$ à Unis-Vers Jeunes pour ses activités, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7619-07-2012

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, reddition de compte 2010-2012

CONSIDÉRANT la reddition de comptes 2010-2012 du projet *Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la reddition de comptes 2010-2012 du projet *Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET QUÉBEC EN FORME

RÉSOLUTION NUMÉRO 7620-07-2012

Approbation du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2012-2013*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2012-2013*, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2012-2013*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7621-07-2012

Approbation du budget 2011-2012 de *Haute-Gaspésie en Forme*

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2011-2012 du projet *Haute-Gaspésie en Forme* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le budget 2011-2012 du projet *Haute-Gaspésie en Forme*.
2. dépose une copie du budget en annexe au livre des délibérations sous la cote A-515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7622-07-2012

Renouvellement de la convention de subvention avec Québec en Forme

CONSIDÉRANT QUE la convention de subvention avec Québec en Forme pour le projet *Haute-Gaspésie en forme* viendra à échéance le 30 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention se renouvelle automatiquement à cette date, tel qu'énoncé aux articles 4.2 et 4.3 de la convention ;

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance du 7 juin 2012, Québec en Forme informe la MRC de La Haute-Gaspésie des modifications apportées à la convention ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les modifications apportées à la convention de subvention avec Québec en Forme pour le projet *Haute-Gaspésie en forme*, telles que décrites dans la correspondance du 7 juin 2012 de Québec en Forme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL VVAP, INTENTION DU CONSEIL

Suite à la discussion, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie invite, pour le mois d'octobre 2012, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de faire le bilan et d'élaborer les actions futures du programme *Villes et Villages d'art et de patrimoine*.

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7623-07-2012

Embauche d'un pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2012, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a embauché deux préventionnistes pour le secteur est de la MRC, soit M. Jean-Pascal Côté et M. Martin Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pascal Côté n'est plus disponible pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Vincent Daraiche a été retenue pour occuper le 2^e poste de pompier préventionniste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. Vincent Daraiche, du 13 juin au 18 septembre 2012, à titre de pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION NUMÉRO 7624-07-2012

Représentants et substituts pour siéger à la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT la constitution de la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer deux représentants et deux substituts pour siéger à la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes pour siéger à la régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

Représentants : M. Allen Cormier, préfet
Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui

Substituts : M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7625-07-2012

Résolution numéro 7625-07-2012 non existante.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un *Règlement ayant pour objet de fixer la contribution financière de la MRC de La Haute-Gaspésie au CLD de La Haute-Gaspésie pour l'année 2013.*

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

GESTION DES COMPTES DE TAXES, DES CONSTATS D'INFRACTION ET RECEPTION

Dans sa résolution numéro 0830-06-12, le CLD de La Haute-Gaspésie informe qu'il remet à la MRC de La Haute-Gaspésie la gestion des taxes municipales.

Toutefois, puisqu'il y a une entente en vigueur entre la MRC et le CLD, celui-ci continuera à gérer les constats d'infraction. En ce qui concerne la réception (accueil et appels téléphoniques), des discussions seront entamées entre les parties en vue d'en arriver à un accord.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7626-07-2012

Achat de progiciels de gestion financière PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire acheter des progiciels manquant afin d'uniformiser la gestion financière de la MRC sur un seul système comptable;

CONSIDÉRANT l'implantation de ces progiciels, qu'il est essentiel d'en faire l'installation, la mise en route, la formation et l'accompagnement du personnel administratif ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a déposé une offre de service à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de service de PG Solutions pour acquérir les progiciels nécessaires pour uniformiser la gestion financière de la MRC sur un seul système comptable, au coût de 13 330,00 \$ plus taxes, et pour l'entretien et le soutien annuel, au coût de 2 840,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7627-07-2012

Formation pour progiciels de gestion financière PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie acquerra des progiciels afin d'uniformiser la gestion financière de la MRC sur un seul système comptable;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de service pour répondre aux besoins d'amélioration de l'information, de la supervision et du contrôle de l'information financière et des tâches comptables effectuées à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour la formation, l'encadrement, la supervision et le contrôle des tâches comptables du personnel administratif, au coût de 13 076,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PEINTURE AU 1^{ER} ETAGE

Après discussion, le directeur général et secrétaire-trésorier élaborera un dossier de rénovations du bâtiment de la MRC de La Haute-Gaspésie suite aux travaux effectués dans les locaux loués par le CLD de La Haute-Gaspésie suivant l'incendie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7628-07-2012

Appui l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine dans ses démarches pour ériger un bâtiment de services sur le site de la marina

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à obtenir l'autorisation de Pêches et Océans Canada pour ériger un bâtiment de services (Capitainerie) sur le lot 41-A6 (site de la marina) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine fera les démarches nécessaires pour obtenir, également, un amendement au décret sur la disposition dudit lot auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie l'Administration portuaire de Rivière-Madeleine dans ses démarches pour obtenir l'autorisation de Pêches et Océans Canada pour ériger un bâtiment de services sur le lot 41-A6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7629-07-2012

Abrogation de la résolution numéro 7055-05-2011 titrée *Modification à la Politique de relations de travail*

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus lieu d'appliquer la résolution numéro 7055-05-2011 titrée *Modification à la Politique de relations de travail*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 7055-05-2011 titrée *Modification à la Politique de relations de travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7630-07-2012

Renouvellement de la police d'assurance municipale

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvelle sa police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 15 784 \$, pour la période du 14 août 2012 au 14 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7631-07-2012

Modification au contrat de conciergerie et demande avis juridique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de conciergerie suite à l'incendie d'une partie du bâtiment de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a dû quitter les lieux temporairement ;

CONSIDÉRANT QUE le contractuel, Aspiro-Net inc. a changé de nom le 23 mai 2012 pour celui de Aspiro-Net 2012 enr. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. verse la somme de 578,71 \$ par quinzaine, et ce, à compter du 15 avril 2012 jusqu'à la reprise des activités du locataire ;
2. demande un avis juridique relatif au changement de nom du contractuel, Aspiro-Net inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7632-07-2012

Demande un délai supplémentaire pour le dépôt du rapport financier 2011 du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de lui accorder une prolongation jusqu'au 30 juin 2012 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT des circonstances incontrôlables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2012, pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7633-07-2012

Demande un délai pour le dépôt des indicateurs de gestion municipaux

CONSIDÉRANT QUE le formulaire relatif aux indicateurs de gestion municipaux doit être déposé au cours d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à ce dépôt, la MRC doit le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un délai, soit jusqu'au 30 septembre 2012, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour transmettre le formulaire relatif aux indicateurs de gestion municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7634-07-2012

Colloque de l'ADGMRCQ

CONSIDÉRANT QUE le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec se tiendra les 5, 6 et 7 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement, divers ateliers seront présentés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec qui se tiendra les 5, 6 et 7 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7635-07-2012

Émission d'un certificat de conformité – règlement numéro 12-756 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 12-756 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 – Modification d'une partie de la zone d'affectation publique pour créer une nouvelle zone d'affectation agroforestière* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement 12-756;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil considère que le règlement numéro 12-756 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 12-756 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 – Modification d'une partie de la zone d'affectation publique pour créer une nouvelle zone d'affectation agroforestière* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7636-07-2012

Émission d'un certificat de conformité – Second projet du règlement numéro 12-757 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le second projet de *Règlement numéro 12-757 Amendement au Règlement de zonage 04-620 - Modification d'une partie de la zone Pa.7 en zone Eaf. 138* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 12-757;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil considère que le règlement numéro 12-757 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 12-757 doit être approuvé par les personnes habiles à voter tel que le prévoit la loi afin de compléter la procédure de modification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare le *Règlement numéro 12-757 Amendement au Règlement de zonage 04-620 - Modification d'une partie de la zone Pa.7 en zone Eaf.138* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 12-757 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7637-07-2012

FISR-2541, convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique, Ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de sa stratégie de diversification économique An 2, présentée dans le cadre du programme *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR-2541)*;

CONSIDÉRANT QUE la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, de 50 000 \$, pour l'année 2011-2012, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de sa stratégie de diversification économique An 2, lequel montant sera pris dans l'enveloppe allouée à la MRC provenant du programme *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR-2541)* ;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Sébastien Lévesque, à signer la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7638-07-2012

FISR-2410, *addenda* à la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique, Ville de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE l'on prévoit une somme additionnelle de 25 000 \$ pour l'année 2010-2011 dans cadre du programme *Fonds d'intervention stratégique régional* (FISR-2410) pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de sa stratégie de diversification économique An 2 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière supplémentaire, de 25 000 \$, pour l'année 2010-2011, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de sa stratégie de diversification économique An 2, lequel montant sera pris dans l'enveloppe allouée à la MRC provenant du programme *Fonds d'intervention stratégique régional* (FISR-2410) ;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'*addenda* à la convention *Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME CORRESPONDANCE DE M. GARON, UN BAPE POUR LE PROJET ORBITE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, répondra à la deuxième lettre de M. Philippe Garon relative à une demande de BAPE pour le projet Orbite.

M. Lévesque mentionnera, dans cette correspondance, les informations obtenues relativement à ce sujet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7639-07-2012

Litige - interprétation du contrat concernant les collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire régler le litige relatif à l'interprétation du contrat concernant les collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération avec Bouffard Sanitaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, et le responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, à rencontrer, à nouveau, les représentants de Bouffard Sanitaire afin de trouver une solution pour régler le litige relatif à l'interprétation du contrat concernant les collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération avec Bouffard Sanitaire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7640-07-2012

Embauche d'un étudiant pour le projet de sensibilisation et d'information

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7583-06-2012 titrée *Aucune embauche pour la campagne de sensibilisation et d'information à la récupération 2012* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT le dépôt du document présentant les frais du projet de sensibilisation et d'information à la récupération, soit 2 900 \$, pour la MRC de La Haute-Gaspésie par le centre de formation CFER ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC d'embaucher un étudiant pour réaliser cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplacer la résolution numéro 7583-06-2012 titrée *Aucune embauche pour la campagne de sensibilisation et d'information à la récupération 2012* par celle-ci;
2. embauche un étudiant pour poursuivre la campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire;
3. autorise à prélever le montant de 2 900 \$ dans le surplus accumulé du budget global de l'enfouissement sanitaire ;
4. nomme M. Christian Pelletier, responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, superviseur de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7641-07-2012

Obtention de la permanence, préposé aux opérations des écocentres

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Dionne occupe le poste de préposé aux opérations des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE le travail de M. Dionne a été évalué;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE donne la permanence à M. Nicolas Dionne au poste de préposé aux opérations des écocentres, laquelle est rétroactive au 10 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, dépose le *Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, de l'auditeur indépendant, Alphonse Bernard CA inc.

ÉCOCENTRE DE MONT-LOUIS, BRIS À SIGNALER AU RESPONSABLE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, M. Paul-Hébert Bernatchez, demande au responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, de vérifier l'événement survenu relié à un bris de camion.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 30 à 20 h 36.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 20 h 37.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».